



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

SNCF

Question écrite n° 7600

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la récente défection du système de réservation Socrate de la SNCF. En effet, il s'étonne que ce système connaisse de telles défections dans la mesure où son coût total de 2,1 milliards de francs est exorbitant. Il lui demande donc quelles mesures vont être prises pour pallier ces défections et pour tenir compte des remarques de la Cour des comptes qui estimait, fin 1996, que ce système était une catastrophe commerciale.

Texte de la réponse

Le système de réservation, d'information et de distribution de titres de la SNCF, Socrate, a effectivement connu une interruption le samedi 15 novembre 1997 entre 8 h 30 et 11 h 30 du matin. Cette interruption est due à des difficultés rencontrées lors de la mise en service de la nouvelle version du système d'exploitation, alors que les essais préliminaires, auxquels il avait été procédé au cours des mois précédant cette mise en marche, ne laissaient présager aucun dysfonctionnement. Rapidement, la décision a alors été prise de revenir à la précédente version du système, en attendant de connaître les causes de l'incident. L'application de la nouvelle version a pu s'effectuer dans des conditions normales quelques jours plus tard. De façon plus générale, il est vrai que le système de réservation et de distribution Socrate a connu des dysfonctionnements lors de sa mise en service en 1993. Toutefois, depuis lors, le système fonctionnait dans des conditions normales, alors qu'interviennent des modifications de données deux fois par semaine ou des modifications fonctionnelles dues à l'introduction de nouveaux tarifs. Des modifications à caractère technique interviennent également de manière régulière sur les logiciels en centrale ou sur les machines de vente. Toutes ces modifications se sont effectuées dans de bonnes conditions, et depuis 1994, le système a connu un niveau de fiabilité élevé avec un taux de 99,4 %. Quoi qu'il en soit, l'incident du 15 novembre dernier est tout à fait regrettable. Toutes les garanties doivent être apportées par l'entreprise pour que les voyageurs ne subissent pas de conséquence lors de mise en service d'une application liée à une nouvelle technologie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7600

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 1997, page 4598

Réponse publiée le : 14 septembre 1998, page 5100